

Agrestis

Programmes Urbains





Bureau SCoT 5 Décembre 2014

Révision du SCoT : Elaboration du PADD



Ordre du jour

- → Retour du Séminaire Transversal
- → Présentation de la première version du rapport de PADD
 - → Les prochaines échéances de la révision du SCoT



Retour sur le séminaire transversal



Retour sur le séminaire transversal

Les orientations considérées comme les + indispensables

- Renforcer les centralités urbaines et structurer l'armature territoriale
- Réduire la consommation foncière et préserver une activité agricole dynamique
- Restructurer l'offre en ZAE
- Maîtriser le développement commercial
- Préserver les ressources en eaux et maîtriser les consommations énergétiques

Les orientations considérées comme manquantes

- Affirmer le positionnement du territoire par rapport à la métropole lyonnaise ... et prendre en compte les bassins voisins : Saint-Amour ?
- Développer l'offre de mobilité et articuler urbanisation et transports
- Définir et mettre en œuvre des stratégies foncières pour le développement résidentiel et économique
- Mieux prendre en compte les attentes des ménages, notamment en milieu urbain où elles restent insatisfaites



Retour sur le séminaire transversal

Atelier armature territoriale & développement

- Revoir les critères de définition des niveaux de l'armature territoriale
- Définir une taille critique de ZAE locales mutualisées à l'échelle des intercommunalités
- Améliorer la qualité des ZAE et soutenir la requalification des friches industrielles
- Encadrer le stationnement dans les projets commerciaux

Atelier armature territoriale & fonctionnement

- Contenir le développement des communes rurales tout en leur laissant du potentiel de construction
- Opter pour un raisonnement par axe en matière de développement des transports
- Mettre en œuvre des stratégies foncières

Atelier armature territoriale & cadre de vie

- Préserver les espaces agricoles grâce à une maîtrise de l'étalement urbain
- Rechercher des formes urbaines et architecturales économes pour maîtriser l'étalement urbain
- Soutenir l'utilisation des eaux pluviales



Présentation du PADD



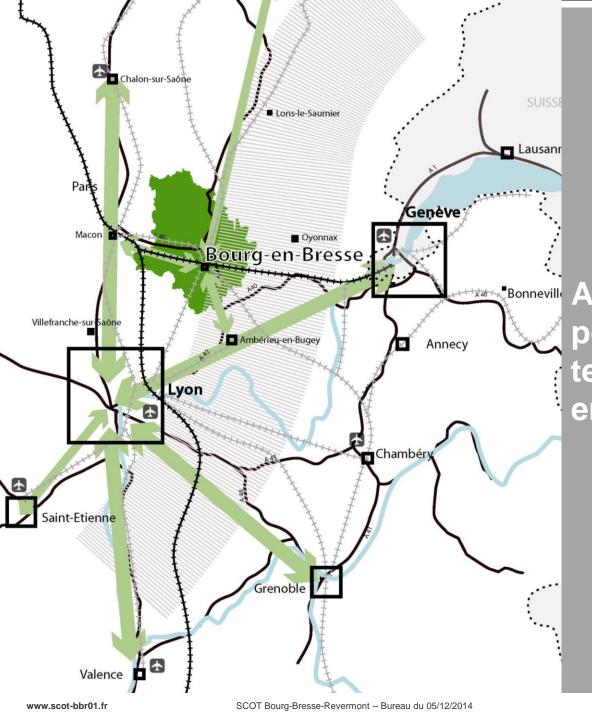
Plan détaillé du PADD

- 1. Affirmer le développement du territoire dans son environnement
 - 1.1. Permettre la croissance démographique
 - 1.2. Favoriser le dynamisme économique
 - l'extérieur

- 2. Structurer le territoire autour de ses polarités principales
 - 2.1. Conforter l'armature territoriale
 - 2.2. Poursuivre le rééquilibrage de la répartition de la croissance démographique
- 1.3. Ouvrir le territoire sur 2.3. Affirmer les centralités et favoriser la proximité des services et équipements
 - 2.4. Articuler l'urbanisation et l'offre de transports
 - 2.5. Maîtriser la croissance des déplacements
 - 2.6. Assurer l'accueil des nouvelles populations et le parcours résidentiels des ménages
 - 2.7. Rééquilibrer l'organisation de l'offre commerciale au profit des centralités urbaines

- 3. Préserver et valoriser 4. Maîtriser la gestion le cadre de vie du territoire
 - 3.1. Maîtriser l'étalement urbain et la consommation d'espace
 - 3.2. Préserver la biodiversité et renforcer la dynamique écologique du territoire
 - 3.3. Favoriser la mise en valeur durable des potentialités et des caractéristiques locales de l'espace agricole et forestier
 - 3.4. Valoriser la qualité des paysages
 - 3.5. Améliorer la qualité urbaine

- des ressources
 - 4.1. Maîtriser les consommations énergétiques & favoriser les énergies renouvelables
 - 4.2. Améliorer la qualité des eaux et sécuriser la distribution en eau potable
 - 4.3. Réduire les déchets et optimiser leur gestion
 - 4.4. Prévenir les risques
 - 4.5. Améliorer la qualité de l'air
 - 4.6. Maîtriser les nuisances sonores
 - 4.7. Répondre aux besoins en matériaux de construction
 - 4.8. Préserver la qualité et les fonctions naturelles des sols



Affirmer le positionnement du territoire dans son environnement



- 1. Affirmer le développement du territoire dans son environnement
 - 1.1. Permettre la croissance démographique
 - 1.2. Favoriser le dynamisme économique
 - 1.3. Ouvrir le territoire sur l'extérieur
- 2. Structurer le territoire autour de ses polarités principales
- 3. Préserver et valoriser le cadre de vie du territoire
- 4. Maîtriser la gestion des ressources

Permettre la croissance démographique

Objectif de maintien du rythme actuel de croissance sur les vingt prochaines années : + 1.1% par an

Soit 175 000 habitants à horizon 2035

Favoriser le dynamisme économique

3 objectifs stratégiques

Permettre le développement endogène

Favoriser le développement exogène

Conforter le dynamisme autour de Bourg-en-Bresse

Une offre de foncier devenue trop importante

Restructurer l'offre et adapter la consommation foncière au potentiel économique



- 1. Affirmer le développement du territoire dans son environnement
 - 1.1. Permettre la croissance démographique
 - 1.2. Favoriser le dynamisme économique
 - 1.3. Ouvrir le territoire sur l'extérieur
- 2. Structurer le territoire autour de ses polarités principales
- 3. Préserver et valoriser le cadre de vie du territoire
- 4. Maîtriser la gestion des ressources

Améliorer la lisibilité de l'offre économique

Une organisation hiérarchisée des ZAE

Les ZAE spécifiques : « la renommée du territoire burgien s'appuie sur l'implantation de grandes entreprises industrielles telles que Renault Trucks, Nexans, ou ArcelorMittal. Les zones d'activité économique importantes qu'elles constituent sont à considérer de manière spécifique pour prendre en compte toutes les singularités des entreprises et garantir le maintien et le développement de leurs activités sur le territoire du SCoT. »

→ ZAE A LISTER DANS LE DOO

ZAE de niveau régional dont gestion doit être réfléchie à une échelle de bassin de vie.

ZAE de niveau intercommunal dont la gestion relève de la commune ou de l'intercommunalité.

ZAE de niveau local dont la gestion relève de la commune ou de l'intercommunalité.

Proscrire le développement d'activités commerciales dans les ZAE de niveau régional



- 1. Affirmer le développement du territoire dans son environnement
 - 1.1. Permettre la croissance démographique
 - 1.2. Favoriser le dynamisme économique
 - 1.3. Ouvrir le territoire sur l'extérieur
- 2. Structurer le territoire autour de ses polarités principales
- 3. Préserver et valoriser le cadre de vie du territoire
- 4. Maîtriser la gestion des ressources

Adapter la consommation foncière dédiée au développement économique

Réduire la consommation foncière dédiée au développement économique avec déclassement de certains tènements.

Favoriser les mutualisations de zones d'activités économiques entre communes ou au sein des intercommunalités. Des objectifs quantitatifs qui seront précisés à l'échelle des intercommunalités dans le DOO.

Densifier les zones d'activités économiques existantes et futures.

Répartir les emplois sur le territoire en cohérence avec l'armature territoriale

Maintien voire renforcement de l'agglomération burgienne Renforcement des pôles structurants



- 1. Affirmer le développement du territoire dans son environnement
 - 1.1. Permettre la croissance démographique
 - 1.2. Favoriser le dynamisme économique
 - 1.3. Ouvrir le territoire sur l'extérieur
- 2. Structurer le territoire autour de ses polarités principales
- 3. Préserver et valoriser le cadre de vie du territoire
- 4. Maîtriser la gestion des ressources

Renforcer les spécialités du territoire et développer les nouvelles spécialités

Conforter les spécialités du territoire telles que :

Filières agricole, agroalimentaire et MMCI

Développer de nouvelles spécialités en lien avec :

Les synergies avec les territoires environnants

L'offre en enseignement supérieur

Activités à haute valeur ajoutée / services / plasturgie / ...

Dynamiser l'économie touristique

Le SCoT encourage la poursuite de l'action de promotion menée par Bourg +

Conforter les moteurs du tourisme en préservant les sites remarquables

Pérenniser et développer l'offre d'hébergement

Offrir le niveau d'équipement nécessaire à l'attractivité et au développement du territoire



- 1. Affirmer le développement du territoire dans son environnement
 - 1.1. Permettre la croissance démographique
 - 1.2. Favoriser le dynamisme économique
 - 1.3. Ouvrir le territoire sur l'extérieur
- 2. Structurer le territoire autour de ses polarités principales
- 3. Préserver et valoriser le cadre de vie du territoire
- 4. Maîtriser la gestion des ressources

Affirmer le positionnement du territoire au sein de son environnement

Les partenariats économiques avec d'autres territoires constituent un levier d'action pour l'ambition économique du territoire :

Oyonnax & Ambérieu pour le confortement d'un cœur de département

Métropole lyonnaise, en complémentarité

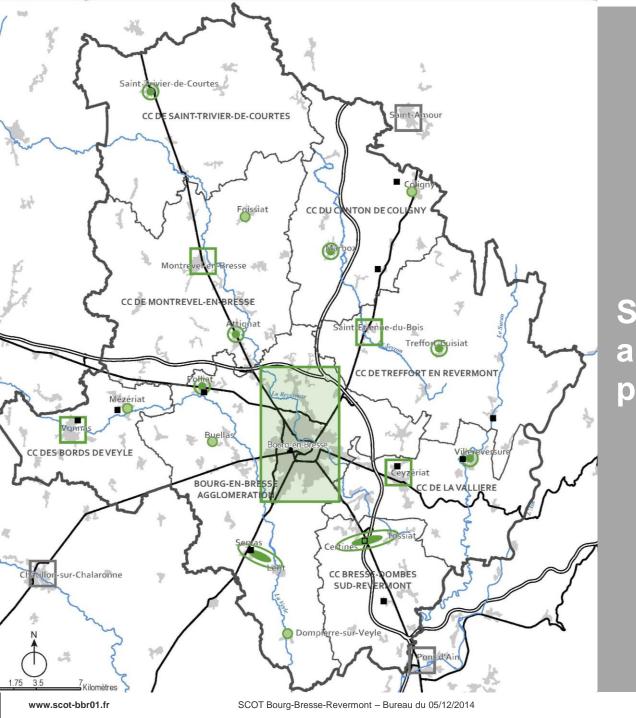
Conforter la capacité de rayonnement de la centralité burgienne

Renforcement de la centralité & maintien des grandes fonctions : services, formation, équipements, commerces, ...

Améliorer la lisibilité économique du territoire et œuvrer à son « marketing territorial »

Encourager la mise en œuvre d'une politique de communication & valoriser le cadre de vie

Maintenir le niveau de desserte extérieure du territoire





- Affirmer le développement du territoire dans son environnement
- 2. Structurer le territoire autour de ses polarités principales
 - 2.1. Conforter l'armature territoriale
 - 2.2. Poursuivre le rééquilibrage de la croissance démographique
 - 2.3. Affirmer les centralités et favoriser la proximité des services et équipements
 - 2.4. Articuler l'urbanisation et l'offre de transports
 - 2.5. Maîtriser la croissance des déplacements
 - 2.5. Assurer l'accueil des nouvelles populations
 - 2.7. Rééquilibrer l'offre commerciale
- 3. Préserver et valoriser le cadre de vie du territoire
- 4. Maîtriser la gestion des ressources

Conforter l'armature territoriale

Une organisation concentrique autour de Bourg-en-Bresse avec un réseau de villages et de bourgs qui se distinguent relativement peu les uns des autres, et un réseau viaire étoilé qui ont facilité la dispersion urbaine

Six ans après, le succès de la mise en œuvre de l'armature du SCoT de 2008 reste mitigé : les communes rurales ont capté une part moindre de croissance mais les pôles structurants n'ont pas encore affirmé leur rôle de relais

Conforter l'armature pour qu'elle trouve enfin toute sa traduction sur le territoire en réaffirmant ses cinq niveaux et en réajustant le rôle de certaines communes

Maintien des 4 objectifs stratégiques

Amélioration du fonctionnement du territoire par la limitation des déplacements

Préservation des espaces agricoles et naturels

Optimisation de la consommation de l'espace

Lisibilité du territoire et échelle territoriale de proximité



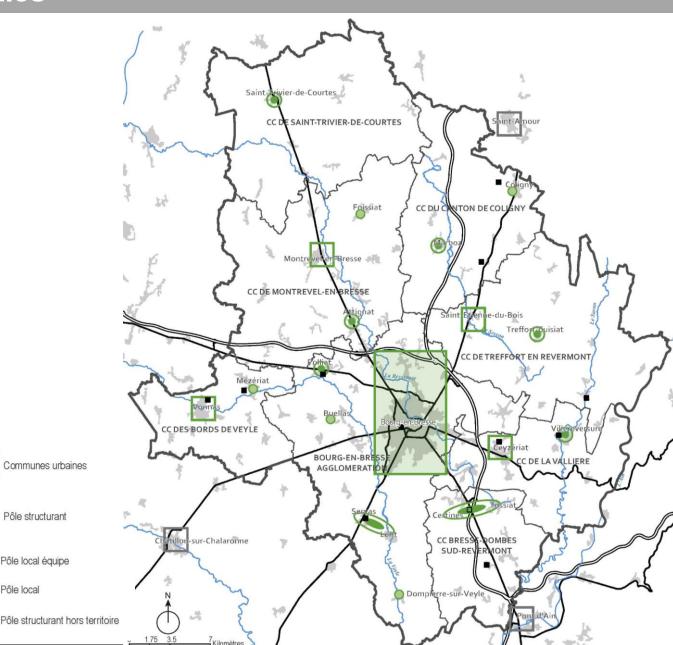
- 1. Affirmer le développement du territoire dans son environnement
- 2. Structurer le territoire autour de ses polarités principales
 - 2.1. Conforter l'armature territoriale
 - 2.2. Poursuivre le rééquilibrage de la croissance démographique
 - 2.3. Affirmer les centralités et favoriser la proximité des services et équipements
 - 2.4. Articuler l'urbanisation et l'offre de transports
 - 2.5. Maîtriser la croissance des déplacements
 - 2.5. Assurer l'accueil des nouvelles populations
 - 2.7. Rééquilibrer l'offre commerciale
- 3. Préserver et valoriser le cadre de vie du territoire

Pôle structurant

Pôle local équipe

Pôle local

4. Maîtriser la gestion des ressources





- Affirmer le développement du territoire dans son environnement
- 2. Structurer le territoire autour de ses polarités principales
 - 2.1. Conforter l'armature territoriale
 - 2.2. Poursuivre le rééquilibrage de la croissance démographique
 - 2.3. Affirmer les centralités et favoriser la proximité des services et équipements
 - 2.4. Articuler l'urbanisation et l'offre de transports
 - 2.5. Maîtriser la croissance des déplacements
 - 2.5. Assurer l'accueil des nouvelles populations
 - 2.7. Rééquilibrer l'offre commerciale
- 3. Préserver et valoriser le cadre de vie du territoire
- 4. Maîtriser la gestion des ressources

Conforter l'armature territoriale

Les communes rurales et pôles locaux

Exception faite de quelques commerce et services de base, il s'agit avant tout de communes résidentielles

Les pôles locaux se distinguent des communes rurales par un niveau de services et d'équipements supérieur qui leur permet de répondre en partie aux besoins de leurs habitants

5 pôles locaux : Mézériat, Foissiat, Coligny, Dompierre, Buellas et 62 communes rurales

Les pôles locaux équipés

Des services et commerces de grande proximité, desservant principalement la commune mais contribuant également à leur rayonnement auprès des communes rurales et pôles locaux en proximité.

Desserte en TC de qualité : présence d'une gare ferroviaire ou desserte de bus du réseau départemental.

Pôles locaux d'emplois.

Démographie avoisinant les 2 000 habitants. Critère indicatif.

10 communes en pôles locaux équipés : Polliat, Villereversure, Servas - Lent, Certines - Tossiat, St Trivier de Courtes, Attignat, Marboz, Treffort-Cuisiat.



- Affirmer le développement du territoire dans son environnement
- 2. Structurer le territoire autour de ses polarités principales
 - 2.1. Conforter l'armature territoriale
 - 2.2. Poursuivre le rééquilibrage de la croissance démographique
 - 2.3. Affirmer les centralités et favoriser la proximité des services et équipements
 - 2.4. Articuler l'urbanisation et l'offre de transports
 - 2.5. Maîtriser la croissance des déplacements
 - 2.5. Assurer l'accueil des nouvelles populations
 - 2.7. Rééquilibrer l'offre commerciale
- 3. Préserver et valoriser le cadre de vie du territoire
- 4. Maîtriser la gestion des ressources

Conforter l'armature territoriale

Les pôles structurants

Fonction de centralité sur le territoire rural qui les entoure, relais des communes urbaines grâce à une offre diversifiée de services & équipements

Economie locale dynamique

Des liens en TC vers l'agglomération burgienne privilégiés

Démographie avoisinant les 2 500 habitants. Critère indicatif.

4 pôles locaux : Montrevel, Vonnas, Ceyzériat, St Etienne-du-Bois

L'agglomération burgienne

Cœur urbanisé de l'agglomération.

Démographie plus importante.

Equipement commercial conséquent, concentration des emplois, des services publics et privés du territoire.

4 communes : Bourg-en-Bresse, Viriat, Saint-Denis, Péronnas.

Une distinction partie agglomérée / partie non agglomérée à préciser dans le DOO.



- Affirmer le développement du territoire dans son environnement
- 2. Structurer le territoire autour de ses polarités principales
 - 2.1. Conforter l'armature territoriale
 - 2.2. Poursuivre le rééquilibrage de la croissance démographique
 - 2.3. Affirmer les centralités et favoriser la proximité des services et équipements
 - 2.4. Articuler l'urbanisation et l'offre de transports
 - 2.5. Maîtriser la croissance des déplacements
 - 2.5. Assurer l'accueil des nouvelles populations
 - 2.7. Rééquilibrer l'offre commerciale
- 3. Préserver et valoriser le cadre de vie du territoire
- 4. Maîtriser la gestion des ressources

Poursuivre le rééquilibrage de la répartition de la croissance démographique

Agglomération burgienne	50%
Pôles structurants	10%
Pôles locaux équipés	13%
Autres communes	27%

Affirmer les centralités et favoriser la proximité des services et équipements

Conforter les centralités existantes au sens de l'armature territoriale

Agglomération burgienne : chef-lieu départemental

Pôles structurants & pôles locaux équipés : besoins hebdomadaires / mensuels

Pôles locaux & communes rurales : besoins quotidiens

Garantir la mixité fonctionnelle

Répondre aux futurs besoins

Propositio



- Affirmer le développement du territoire dans son environnement
- 2. Structurer le territoire autour de ses polarités principales
 - 2.1. Conforter l'armature territoriale
 - 2.2. Poursuivre le rééquilibrage de la croissance démographique
 - 2.3. Affirmer les centralités et favoriser la proximité des services et équipements
 - 2.4. Articuler l'urbanisation et l'offre de transports
 - 2.5. Maîtriser la croissance des déplacements
 - 2.5. Assurer l'accueil des nouvelles populations
 - 2.7. Rééquilibrer l'offre commerciale
- 3. Préserver et valoriser le cadre de vie du territoire
- 4. Maîtriser la gestion des ressources

Articuler l'urbanisation et l'offre de transports

Maximiser et optimiser l'usage des transports en commun

Renforcer l'offre de transports en commun en fonction du rôle des communes au sein de l'armature

Une traduction de l'armature en termes de transports publics ...

Agglomération burgienne : réseau de transport urbain + PEM Bourg-en-Bresse

Pôles structurants : lien fort avec l'agglomération burgienne. Liaisons quotidiennes avec une fréquence à la ½ h à assurer vers l'agglomération.

Pôles locaux équipés : centralités de proximité. Enjeu de renforcement de la desserte vers l'agglomération et les pôles structurants.

Pôles locaux et communes rurales : maintien du niveau de desserte.



- Affirmer le développement du territoire dans son environnement
- 2. Structurer le territoire autour de ses polarités principales
 - 2.1. Conforter l'armature territoriale
 - 2.2. Poursuivre le rééquilibrage de la croissance démographique
 - 2.3. Affirmer les centralités et favoriser la proximité des services et équipements
 - 2.4. Articuler l'urbanisation et l'offre de transports
 - 2.5. Maîtriser la croissance des déplacements
 - 2.5. Assurer l'accueil des nouvelles populations
 - 2.7. Rééquilibrer l'offre commerciale
- 3. Préserver et valoriser le cadre de vie du territoire
- 4. Maîtriser la gestion des ressources

Maîtriser la croissance des déplacements avec une offre de service adaptée

Offrir les conditions de report vers les transports publics

Renforcer l'offre départementale entre l'agglomération et les pôles structurants

Développer l'intermodalité

Promouvoir et développer touts les modes alternatifs à la voiture individuelle : mobilité plus intelligente, covoiturage, transport à la demande

Maintenir les gares de Saint-Etienne-du-Bois et de Tossiat

Encourager l'utilisation des modes doux

« le SCoT encourage l'élaboration d'un schéma directeur des modes doux à l'échelle de **son territoire.** »

Maintenir un bon niveau de service du réseau routier

Mettre en œuvre des sites propres bus

Réaliser le bouclage du contournement de l'agglomération

Maîtriser le stationnement



- Affirmer le développement du territoire dans son environnement
- 2. Structurer le territoire autour de ses polarités principales
 - 2.1. Conforter l'armature territoriale
 - 2.2. Poursuivre le rééquilibrage de la croissance démographique
 - 2.3. Affirmer les centralités et favoriser la proximité des services et équipements
 - 2.4. Articuler l'urbanisation et l'offre de transports
 - 2.5. Maîtriser la croissance des déplacements
 - 2.5. Assurer l'accueil des nouvelles populations
 - 2.7. Rééquilibrer l'offre commerciale
- 3. Préserver et valoriser le cadre de vie du territoire
- 4. Maîtriser la gestion des ressources

Assurer l'accueil des nouvelles populations et le parcours résidentiels des ménages

Permettre une offre d'habitat diversifiée

A tous les niveaux de l'armature : pour répondre aux besoins générés par le vieillissement de la population, des actifs & des familles, des jeunes, des situations d'urgence, des gens du voyage

Dans l'agglomération burgienne : pour répondre aux besoins des classes moyennes

Poursuivre les efforts en matière de logements aidés

- « La répartition de la production en logements aidés **doit favoriser la mixité sociale sur l'ensemble du territoire**. Le DOO fixera des objectifs quantitatifs de production de logements sociaux à tous les niveaux de l'armature, en cherchant à :
- •Rapprocher les ménages les plus modestes des transports, services, équipements et emplois
- •Garantir une mixité sociale à l'échelle du SCoT sans concentrer l'offre en logements aidés sur l'agglomération

La définition de cet objectif pour les plus petites communes sera d'autant plus fine qu'elle devra prendre en compte leur petite taille, peu propice à de petites opérations d'initiative privée, et l'offre en logements communaux qu'elles proposent. »



- Affirmer le développement du territoire dans son environnement
- 2. Structurer le territoire autour de ses polarités principales
 - 2.1. Conforter l'armature territoriale
 - 2.2. Poursuivre le rééquilibrage de la croissance démographique
 - 2.3. Affirmer les centralités et favoriser la proximité des services et équipements
 - 2.4. Articuler l'urbanisation et l'offre de transports
 - 2.5. Maîtriser la croissance des déplacements
 - 2.5. Assurer l'accueil des nouvelles populations
 - 2.7. Rééquilibrer l'offre commerciale
- 3. Préserver et valoriser le cadre de vie du territoire
- 4. Maîtriser la gestion des ressources

Rééquilibrer l'organisation de l'offre commerciale au profit des centralités urbaines

Renforcer les centralités urbaines

Dans la ville centre : implanter prioritairement les nouveaux commerces et enseignes en centre-ville

Dans les centralités secondaires ou de proximité : encourager les démarches de projet urbain mixte résidentiel et commercial

Encadrer fortement les développements périphériques

Proscrire la création de nouvelle zone commerciale en dehors de tout contexte urbain et les extensions des zones commerciales périphériques existantes

Privilégier les implantations dans le tissu urbain des bourgs

Organiser la mutation des zones commerciales anciennes

Reconfiguration partielle ou totale des zones anciennes

Requalification des zones vieillissantes avec densification





- Affirmer le développement du territoire dans son environnement
- 2. Structurer le territoire autour de ses polarités principales
- 3. Préserver et valoriser le cadre de vie du territoire
 - 3.1. Maîtriser l'étalement urbain et la consommation d'espace
 - 3.2. Préserver la biodiversité et renforcer la dynamique écologique du territoire
 - 3.3. Favoriser la mise en valeur durable des potentialités et des caractéristiques locales de l'espace agricole et forestier
 - 3.4. Valoriser la qualité des paysages
 - 3.5. Améliorer la qualité urbaine
- 4. Maîtriser la gestion des ressources

Maîtriser l'étalement urbain et la consommation d'espace

Limiter le nombre de zones urbanisées appelées à croître

Recentrer dans chaque commune la croissance sur le pôle principal et éventuellement un autre pôle

Limiter la construction dans les hameaux : entretien et reconversion

Favoriser la densification du tissu urbain

- « Des objectifs de densité moyenne adaptés aux contextes locaux seront définis dans le DOO, prenant en compte :
- La disparité de taille et de rôles en fonction de l'armature territoriale, avec des secteurs plus denses dans les communes urbaines et tout particulièrement le cœur de l'agglomération burgienne qui sera délimitée dans le DOO
- Les niveaux de desserte en transports en commun. Les zones les plus desservies et tout particulièrement les abords des gares devront être les lieux privilégiés de densification. »

Encourager les collectivités dans la mise en œuvre de stratégies foncières ; c'est-à-dire anticiper et programmer le développement urbain plutôt que le subir



- Affirmer le développement du territoire dans son environnement
- 2. Structurer le territoire autour de ses polarités principales
- 3. Préserver et valoriser le cadre de vie du territoire
 - 3.1. Maîtriser l'étalement urbain et la consommation d'espace
 - 3.2. Préserver la biodiversité et renforcer la dynamique écologique du territoire
 - 3.3. Favoriser la mise en valeur durable des potentialités et des caractéristiques locales de l'espace agricole et forestier
 - 3.4. Valoriser la qualité des paysages
 - 3.5. Améliorer la qualité urbaine
- 4. Maîtriser la gestion des ressources

Préserver la biodiversité et renforcer la dynamique écologique du territoire

Préserver une trame agri-environnementale fonctionnelle

Une trame définie sur 2 niveaux et à localisée dans le DOO :

- Réservoirs de biodiversité à préserver des aménagements et du développement urbain.
- Espaces de « nature ordinaire » dont la diversité est à préserver et leur biodiversité à maintenir voire recréer

Préserver tout particulièrement le réseau de zones humides

Préserver le réseau de zones humides en considérant leur multifonctionnalité et leurs connexions fonctionnelles avec les autres milieux naturels

Réduire voire stopper l'artificialisation des sols



- 1. Affirmer le développement du territoire dans son environnement
- 2. Structurer le territoire autour de ses polarités principales
- 3. Préserver et valoriser le cadre de vie du territoire
 - 3.1. Maîtriser l'étalement urbain et la consommation d'espace
 - 3.2. Préserver la biodiversité et renforcer la dynamique écologique du territoire
 - 3.3. Favoriser la mise en valeur durable des potentialités et des caractéristiques locales de l'espace agricole et forestier
 - 3.4. Valoriser la qualité des paysages
 - 3.5. Améliorer la qualité urbaine
- 4. Maîtriser la gestion des ressources

Favoriser la mise en valeur durable des potentialités et des caractéristiques locales de l'espace agricole et forestier

Préserver les zones agricoles

Freiner significativement la consommation de terres agricoles

Préserver les espaces agricoles stratégiques pour l'économie agricole, les paysages et les dynamiques écologiques; à définir et localiser dans le DOO

Envisager des protections spéciales pour préserver de manière stricte

Garantir le bon fonctionnement de l'activité agricole

Organiser les conditions d'exploitation facilitant le travail des agriculteurs : préserver la valeur agronomique des sols, les grands espaces continus, les sites et sièges d'exploitation, les accès et circulations

Mettre en valeur les potentialités et caractéristiques locales

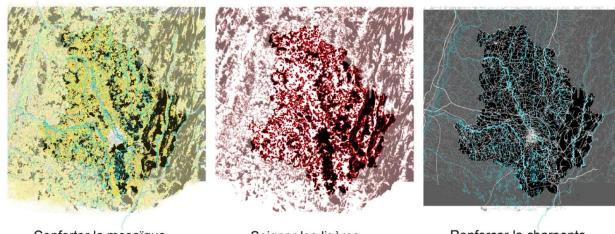
Promotion des circuits cours

Maintien et valorisation des signes de qualité de la production agricole



- 1. Affirmer le développement du territoire dans son environnement
- 2. Structurer le territoire autour de ses polarités principales
- 3. Préserver et valoriser le cadre de vie du territoire
 - 3.1. Maîtriser l'étalement urbain et la consommation d'espace
 - 3.2. Préserver la biodiversité et renforcer la dynamique écologique du territoire
 - 3.3. Favoriser la mise en valeur durable des potentialités et des caractéristiques locales de l'espace agricole et forestier
 - 3.4. Valoriser la qualité des paysages
 - 3.5. Améliorer la qualité urbaine
- 4. Maîtriser la gestion des ressources

Valoriser la qualité des paysages



Conforter la mosaïque

Soigner les lisères

Renforcer la charpente

Conforter le paysage mosaïque

Clarifier et contraster les éléments qui constituent la mosaïque

Soigner les lisières entre les différents éléments de la mosaïque

Accessibles et appropriables par les habitants

Valorisées et mises en scène, en réseau avec les espaces publics

Renforcer la charpente d'éléments linéaires qui structurent le paysage

Redonner une visibilités à l'eau et la rendre plus accessible Affirmer la charpente que constitue le réseau viaire



- Affirmer le développement du territoire dans son environnement
- 2. Structurer le territoire autour de ses polarités principales
- 3. Préserver et valoriser le cadre de vie du territoire
 - 3.1. Maîtriser l'étalement urbain et la consommation d'espace
 - 3.2. Préserver la biodiversité et renforcer la dynamique écologique du territoire
 - 3.3. Favoriser la mise en valeur durable des potentialités et des caractéristiques locales de l'espace agricole et forestier
 - 3.4. Valoriser la qualité des paysages
 - 3.5. Améliorer la qualité urbaine
- 4. Maîtriser la gestion des ressources

Améliorer la qualité urbaine

Favoriser les formes urbaines économes d'espace

Des caractéristiques qualitatives à préciser dans le DOO pour accompagner les objectifs de densification

Privilégier les opérations d'urbanisme, en les définissant préalablement dans les DUL

Renforcer les centralités principales

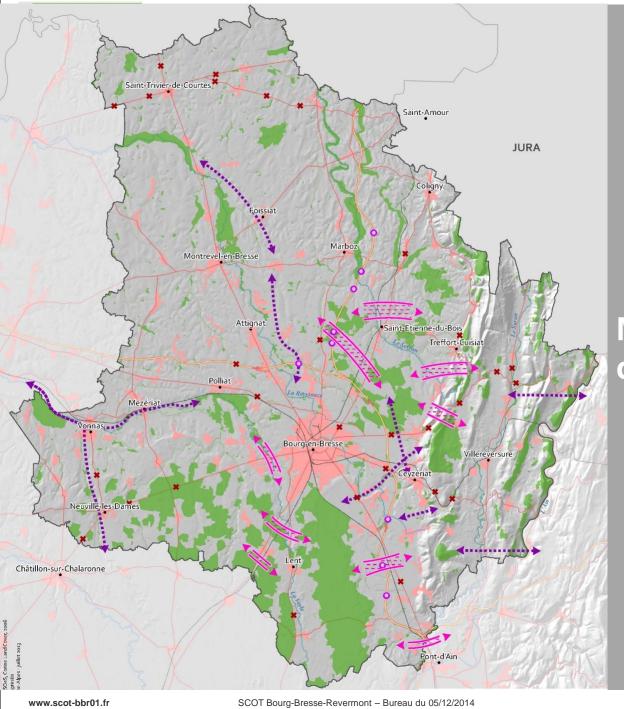
Elaborer des projets d'organisation des centres des communes de l'agglomération burgienne et des pôles structurants

Traiter les entrées de ville

Mettre en œuvre des projets de restructuration pour les entrées de ville

Conforter la présence de la nature en ville

Mettre en place des continuités vertes depuis les zones les plus urbanisées jusqu'aux grands espaces naturels, permettant des cheminements piétons et cyclistes



Maîtriser la gestion des ressources



- Affirmer le développement du territoire dans son environnement
- 2. Structurer le territoire autour de ses polarités principales
- 3. Préserver et valoriser le cadre de vie du territoire
- 4. Maîtriser la gestion des ressources
 - 4.1. Maîtriser les consommations énergétiques & favoriser les énergies renouvelables
 - 4.2. Améliorer la qualité des eaux et sécuriser la distribution en eau potable
 - 4.3. Réduire les déchets et optimiser leur gestion
 - 4.4. Prévenir les risques
 - 4.5. Améliorer la qualité de l'air
 - 4.6. Maîtriser les nuisances sonores
 - 4.7. Répondre aux besoins en matériaux de construction
 - 4.8. Préserver la qualité et les fonctions naturelles des sols

Maîtriser les consommations énergétiques & favoriser les énergies renouvelables

- Développement de la production d'énergies renouvelables
- Amélioration de la performance énergétique des bâtiments
- Renouvellement urbain et développement des formes d'habitat économes en énergie
- Développement des filières courtes
- Développement des réseaux de chaleur

Améliorer la qualité des eaux et sécuriser la distribution en eau potable

- Améliorer la qualité des eaux et maîtriser les diverses pollutions
- Protéger les captages et la qualité des eaux souterraines
- Protéger les espaces de fonctionnalité des cours d'eau
- Maintenir le rôle de régulation des milieux aquatiques
- Sécuriser la distribution de l'eau potable



- Affirmer le développement du territoire dans son environnement
- 2. Structurer le territoire autour de ses polarités principales
- 3. Préserver et valoriser le cadre de vie du territoire
- 4. Maîtriser la gestion des ressources
 - 4.1. Maîtriser les consommations énergétiques & favoriser les énergies renouvelables
 - 4.2. Améliorer la qualité des eaux et sécuriser la distribution en eau potable
 - 4.3. Réduire les déchets et optimiser leur gestion
 - 4.4. Prévenir les risques
 - 4.5. Améliorer la qualité de l'air
 - 4.6. Maîtriser les nuisances sonores
 - 4.7. Répondre aux besoins en matériaux de construction
 - 4.8. Préserver la qualité et les fonctions naturelles des sols

Réduire les déchets et optimiser leur gestion

Optimiser les filières de collecte et de traitement des déchets :

Organiser la gestion du traitement, de la valorisation et de l'enfouissement des déchets inertes

Valoriser la fraction organique des déchets ménagers

Prévenir les risques

Réduire les risques auxquels sont soumis certaines habitations anciennes et permettre l'utilisation des terrains actuellement non aedificandi par mesure de sécurité

Limiter les risques d'inondation par la préservation des espaces de fonctionnalité des cours d'eau et des zones humides

Limiter l'imperméabilisation des sols et la compenser

Améliorer la qualité de l'air

Maîtriser les nuisances sonores



- Affirmer le développement du territoire dans son environnement
- 2. Structurer le territoire autour de ses polarités principales
- 3. Préserver et valoriser le cadre de vie du territoire
- 4. Maîtriser la gestion des ressources
 - 4.1. Maîtriser les consommations énergétiques & favoriser les énergies renouvelables
 - 4.2. Améliorer la qualité des eaux et sécuriser la distribution en eau potable
 - 4.3. Réduire les déchets et optimiser leur gestion
 - 4.4. Prévenir les risques
 - 4.5. Améliorer la qualité de l'air
 - 4.6. Maîtriser les nuisances sonores
 - 4.7. Répondre aux besoins en matériaux de construction
 - 4.8. Préserver la qualité et les fonctions naturelles des sols

Répondre aux besoins en matériaux de construction

Poursuivre les orientations du futur Schéma Régional des Carrières

Mettre en place une planification locale sur le long terme qui permette de préserver les capacités d'extraction

Rechercher des sites pour

La mise en place de plateformes de traitements des déchets du BTP

Développement des capacités des carrières de roches massives dans les secteurs de moindre enjeux environnementaux

Inciter à l'emploi de matériaux alternatifs locaux

Préserver la qualité et les fonctions naturelles des sols

Requalifier les sols dégradés

Préserver la qualité des sols dans leurs fonctions naturelles



Les prochaines échéances de la révision du SCoT



Calendrier de la poursuite de la révision du SCoT

L'élaboration du PADD

14 octobre: commission environnement

16 octobre : commission économie

22 octobre : commission agriculture

24 octobre : commission habitat

5 novembre: Bureau

14 novembre : séminaire transversal



5 décembre : Bureau

11 décembre : conseil syndical pour présentation du PADD

Fin janvier / début février : conseil syndical pour débat du PADD



Calendrier de la poursuite de la révision du SCoT

L'élaboration du DOO

Janvier – Juin 2015 : Elaboration partenariale du DOO

Septembre 2015 : réunion des élus & réunions publiques sur le DOO

Octobre: Validation du DOO

Novembre 2015 : Arrêt du projet de SCoT

Novembre 2015 – Janvier 2016 : consultation des PPA

Février / Mars 2016 : Enquête Publique

Mai 2016 : Approbation du SCoT